

Séance du jeudi 23 février 2023
Délibération n°2023-23-VM

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 février à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 9 février 2023

Objet : Demande de financement pour l'installation de la vidéoprotection à Tonate - 1^{ère} tranche

Étaient présents (21) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^{ème} Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{ème} Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{ème} Adjoint au Maire

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARIGNAN, M. Eliodore TORVIC, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (3) :

Mme Claudette FAZER TYNDAL, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire

Mme Darling DUFORT, Conseillère municipale à M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire

M. Emmanuel PRINCE, Conseiller Municipal à Mme Annie RENE, Conseillère Municipale

Étaient absents (9) :

M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire (excusé), Mme Rose DANIEL, 9^{ème} Adjointe au Maire (excusée), M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Josué MOGE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Martin LABRUNE** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le rapport de Monsieur le Maire,

VU la délibération n°2017.148.VM du 26 octobre 2017 actant de la mise en place de la vidéoprotection au quartier de Soula et la mise à disposition d'un référent sureté ;

Considérant que Tonate constitue le centre historique et administratif de la ville de Macouria avec près de 6000 habitants ; qu'il est le deuxième secteur le plus dense en termes de logements de la commune (2018 logements) qui accueille une forte proportion de commerces, professionnels de santé, services et équipements publics faisant de cette zone un centre d'intérêt particulier pour l'implantation d'un dispositif de vidéoprotection ;

Considérant qu'il convient de poursuivre cette opération à Tonate afin de mieux protéger les habitants et les biens de cette unité urbaine et diminuer le sentiment d'insécurité ;

Considérant que la mise en place de la vidéoprotection vise à prévenir et enrayer les actes d'incivilité, de vandalisme et de petite délinquance ainsi qu'à sécuriser les zones et établissements vulnérables (établissements scolaires) ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 :

D'approuver l'installation de la vidéoprotection à Tonate – 1^{ère} tranche ;

ARTICLE 2 :

D'arrêter le coût prévisionnel de l'opération à **79 972,91€** ;

ARTICLE 3 :

D'arrêter le plan de financement suivant :

Financeurs	Précisions éventuelles	Montant (€)	Taux (%)
Fonds européens	FEDER -FESI	63 978,33	80 %
Autofinancement	Commune	15 994,58	20%
Total		79 972,91	100 %

ARTICLE 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la sollicitation des financements complémentaires.

ARTICLE 5 :

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 27 février 2023